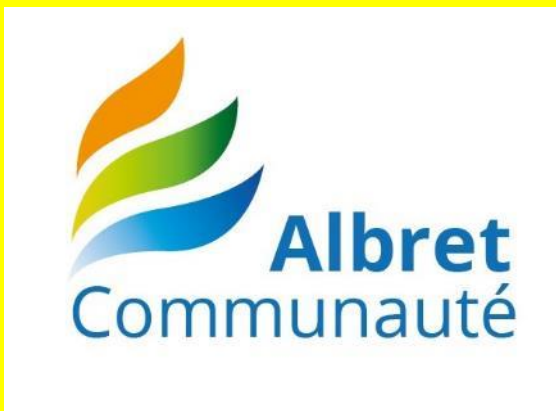




AVIS DE MISE À DISPOSITION AU PUBLIC DU DOSSIER DE MODIFICATION NUMÉRO 3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE L'ALBRET

Par arrêté n°AR-2026-01 du 09/07/2026, le Président de la Communauté de communes d'Albret Communauté, a prescrit la modification numéro 3 du PLUi. Par délibération numéro DE-114-2026 du 23/09/2026, les élus communautaires ont prescrit la mise à disposition au public du dossier de modification numéro 3 du PLUi de l'Albret

OBJET, DATE ET DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le projet de modification numéro 3 porte sur la modification du règlement d'un secteur Aae situé à Moncrabeau et destiné aux activités économiques implantées en zone agricole.

La procédure de modification numéro 3 ne requiert qu'une simple mise à disposition du public en application des dispositions des articles L.153-41 et suivants, du code de l'urbanisme durant 1 mois ;

Il sera procédé à une mise à disposition du public relative à la modification numéro 3 du PLUi de l'Albret, **pour une durée de 31 jours consécutifs, à compter du mercredi 28 octobre 2026, 9 heures, et ce jusqu'au vendredi 27 novembre 16h30.**

La modification numéro 3 du PLUi de l'Albret comporte :

- Les pièces administratives : délibération, et arrêté ;
- Une notice de présentation de la modification n° 3 ;
- Les avis des PPA reçus avant le début de la mise à disposition.

A l'issue de la présente mise à disposition au public, le dossier de modification numéro 3, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier et des observations du public, sera soumis pour approbation au conseil communautaire d'Albret Communauté.

LIEUX DE CONSULTATION DU DOSSIER ET FORMULATION D'OBSERVATIONS RELATIVES À LA MODIFICATION NUMÉRO 3

Le public pourra prendre connaissance du dossier de modification numéro 3 et consigner éventuellement ses observations sur les registres mis à sa disposition dans les lieux suivants :

Lieux	Jours	Horaires
Siège de la Communauté des communes Albret Communauté Centre Haussmann 10 Place Aristide Briand 47 600 Nérac Tel : 05.53.97.43.80	Du lundi au jeudi Le vendredi	De 8h15 à 12h15 et De 13h30 à 17h00 De 8h15 à 12h15 et De 13h30 à 15h30
Mairie de Moncrabeau 17 Place Dubarry 47 600 Moncrabeau Tel : 05-53-65-42-11	Les mardis et jeudis Le mercredi Le vendredi	De 8h00 à 12h00 De 13h00 à 17h00 De 8h00 à 12h00 De 8h00 à 12h00 De 13h30 à 16h30

Le dossier est également consultable sur le site internet d'Albret Communauté : <https://www.albretcommunaute.fr/>

Le public pourra également adresser ses observations :

- Par courrier électronique, à l'adresse suivante : urbanisme@albretcommunaute.fr en mentionnant dans l'objet : « Observations sur la modification n°3 du PLUi »
- Par écrit pendant la même période du 28 octobre 2026 au 27 novembre 2026 : A l'attention du Président d'Albret Communauté Centre Haussmann 10 Place Aristide Briand 47600 NERAC

CLÔTURE DE LA MISE À DISPOSITION AU PUBLIC

Seules les observations et propositions reçues pendant le délai de mise à disposition du public, y compris par voie électronique, seront prises en considération. A l'expiration de la mise à disposition le 27 novembre 2026 à 16H30, les registres d'observations seront remis au Président d'Albret Communauté.

Le Président présentera le bilan devant le conseil communautaire d'Albret Communauté qui en délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public, par délibération motivée.